

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA DROME**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

La commission de surendettement des particuliers de la Drôme est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés connaît une importante augmentation de 19,4%, soit 793 dépôts. L'année 2020 était néanmoins une année particulière compte tenu de la période de confinement. Ainsi, la baisse des dépôts de dossiers de surendettement installée depuis plusieurs années se poursuit en 2021 par rapport à 2019 avec un recul de -11,4% des dépôts de dossiers sur un an. Cette baisse des dépôts est néanmoins plus marquée au niveau régional (-16,5%) ou métropolitain (-15,5%).

Dans ce contexte, la part des redépôts baisse très légèrement pour constituer 38,5% des dépôts (40,6% en 2020), alors que la part des redépôts consécutifs à suspension d'exigibilité des créances connaît une diminution sensible (10,8%, soit -6,3 points en regard de 2020) et témoignent de la poursuite de l'engagement de la commission dans la recherche de solutions pérennes.

Recevabilité et orientation

Les décisions de recevabilité reculent de -4,5% tandis que les décisions d'irrecevabilité progressent de 23,3%, à relativiser car cette augmentation ne touche qu'un nombre très faible de dossiers (37 dossiers contre 30 dossiers en 2020).

La structure des décisions d'orientation reste stable en comparaison à 2020. 43,2% des dossiers comportent une capacité de remboursement négative avec absence de bien immobilier (45,6% en 2020). Les dossiers sont majoritairement orientés vers un réaménagement des dettes (57,4%), légèrement supérieur au niveau métropolitain (56,8%) et supérieur au niveau régional (53,5%). Les orientations vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire sont en légère baisse à 42,4%. Les orientations vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire sont de 0,1% cette année, en cohérence avec la baisse au niveau régional (0,6% des décisions) et métropolitain (0,4%), ces solutions n'offrant guère de perspectives aux débiteurs compte tenu de leur complexité de mise en œuvre.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Les plans conventionnels de redressement diminuent légèrement pour s'établir à 6,8% des sorties conformément à la baisse des dossiers recevables présentant une résidence principale (7,6% en 2021 contre 9,3% en 2020).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement enregistrent une quasi-stabilité pour s'établir à 41,1% des traitements (40,4% en 2020).

Les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire baissent de 0,6 point pour s'établir à 41,2% des sorties (41,8 % en 2020), et confirment la tendance à trouver des solutions de remboursement même partiel plutôt que l'effacement total des dettes lorsque cela est possible.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proposition de solutions pérennes visant à régler durablement la situation financière des déposants est constamment recherchée. Celles-ci représentent 78,7% des solutions proposées, en légère baisse par rapport à 2020 (80,5%), en-dessous de la moyenne régionale (80,1%) et supérieures à la moyenne métropolitaine de 76,3%.

Les mesures provisoires ne sont en général proposées que dans des situations où un délai pour vendre un bien immobilier dans de bonnes conditions de marché serait favorable tant pour les déposants que les créanciers. Ce qui se traduit notamment par des mesures imposées d'attente sans effacement à 6,8% des traitements, en légère hausse par rapport à 2020 (4,9% des traitements).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Le contexte sanitaire, et notamment les confinements successifs ont limité les rencontres.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Pas de sollicitation de part ou d'autre
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	8	Plusieurs rencontres avec des organismes sociaux (CCAS, MFS, PCB, AFPA) ont permis de former 40 intervenants sociaux
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	Pas de sollicitation de part ou d'autre
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	14	Rencontres avec les Maisons France Services ou les Points Conseil Budget, échanges périodiques avec la Mission locale de Valence, interventions dans le cadre des journées de lutte contre l'illettrisme
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	4	Participation régulière aux réunions du comité local des banques. Rappels circonstanciés aux banquiers le cas échéant.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	34	Développement de relations avec l'éducation nationale. Participation au SNU. Au total 554 personnes formées dans le cadre de l'éducation financière des publics

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Cf. tableau

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Cf. tableau

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La procédure ne répond pas au besoin des entrepreneurs individuels (autoentrepreneurs) dont la situation est pourtant très proche de celle des particuliers. Il convient de s'interroger sur la pertinence de l'irrecevabilité sur ce seul motif alors même que certaines catégories de professionnels sont éligibles (notamment les dirigeants en SASU).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- La procédure ne répond plus aux besoins des personnes les plus précaires. Structurellement en état de pauvreté, la faiblesse de leurs ressources ne leur permet pas d'honorer les charges normales de vie courante, entraînant des redépôts de dossiers de surendettement pour des effacements de charges.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Dans les réponses dématérialisées, la zone « Descriptif » gagnerait à être systématiquement renseignée avec les coordonnées téléphoniques et/ou courriel d'un interlocuteur pour les créanciers dont les coordonnées ne figurent pas dans le référentiel SUREN. En effet, lorsque les réponses présentent des ambiguïtés, il est important pour le bon traitement du dossier d'être en capacité de joindre un interlocuteur pouvant apporter des explications.

Date : 17 février 2022

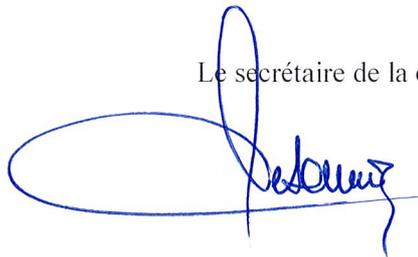
Le président de la commission

par délégué



Delphine GRAIL-DUMAS

Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

DRÔME

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	895	664	793	19,4%	-11,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	41,4%	40,6%	38,5%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,9%	17,1%	10,8%		
Dossiers décidés recevables par la commission	791	717	685	-4,5%	-13,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	13,4%	9,3%	7,6%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	22	30	37	23,3%	68,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	22,7%	23,3%	18,9%		
Dossiers orientés par la commission	799	722	688	-4,7%	-13,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,3%	45,6%	43,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,8%	44,6%	42,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,9%	0,0%	0,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,3%	55,4%	57,4%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	891	830	755	-9,0%	-15,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,4%	6,1%	6,1%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,5%	3,6%	4,9%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,5%	41,8%	41,2%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,6%	0,0%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,5%	8,1%	6,8%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	3,0%	3,3%	3,2%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,5%	4,8%	3,6%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,5%	40,4%	41,1%		

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	34,9%	35,4%	34,3%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,5%	18,8%	18,0%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5,6%	4,9%	6,8%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	81,0%	80,5%	78,7%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	5	5		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	4	6		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

INDICATEURS	DRÔME	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,9%	4,5%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41,2%	43,1%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,8%	6,7%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,1%	39,7%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78,7%	80,1%	76,3%

*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

DRÔME

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	19 770	584	2 547	66,1%	84,8%	12 533	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>8 851</i>	<i>80</i>	<i>136</i>	<i>29,6%</i>	<i>11,6%</i>	<i>95 788</i>	<i>2,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>10 410</i>	<i>522</i>	<i>1 992</i>	<i>34,8%</i>	<i>75,8%</i>	<i>10 948</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>509</i>	<i>338</i>	<i>419</i>	<i>1,7%</i>	<i>49,1%</i>	<i>844</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	3 659	536	1 922	12,2%	77,8%	3 800	3,0
Autres dettes	6 471	369	783	21,6%	53,6%	1 921	2,0
Endettement global	29 900	689	5 252	100,0%	100,0%	17 742	7,0

AURA

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	340 841	9 617	40 936	68,2%	81,2%	12 996	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>160 375</i>	<i>1 374</i>	<i>2 236</i>	<i>32,1%</i>	<i>11,6%</i>	<i>94 215</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>171 641</i>	<i>8 467</i>	<i>32 108</i>	<i>34,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>11 838</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>8 825</i>	<i>5 333</i>	<i>6 592</i>	<i>1,8%</i>	<i>45,0%</i>	<i>804</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	71 131	9 370	35 306	14,2%	79,1%	3 982	3,0
Autres dettes	88 053	6 761	15 109	17,6%	57,1%	2 063	2,0
Endettement global	500 025	11 848	91 351	100,0%	100,0%	17 733	7,0

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

